

Règlement Intérieur OPEN CEA 2024-2025

Du 28 Septembre 2024 au 22 Mars 2025

Salle pôle senior avenue Joseph Fallen 13400 AUBAGNE

Article 1 : Organisation

Le club d'AUBAGNE organise l'Open d'AUBAGNE 2024-2025

Du 28 septembre 2024 au 22 Mars 2025. Ouvert à tous les joueurs de moins 2000 Elo.

Article 2 : Homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (néerlandais), sans protection de club ou de famille. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88 -ème congrès de la FIDE de Goynuk (Antalya, Turquie). Elles sont entrées en application le 1er janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FFE et FIDE du mois suivant les parties jouées

Article 3 : cadence

De 1h30 + 30 secs par coup pour toute la partie. ▪ La notation est obligatoire durant toute la partie. ▪ Les tournois sont homologués pour le classement Elo de la FIDE. ▪ Publication des résultats : - sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/> : et le site du CEA (Cercle échecs aubagnais)

Article 4 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre deux « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT les appariements de la ronde suivante. Chaque joueur est limité à 2 « Bye » maximum pendant le tournoi uniquement jusqu'à la septième ronde incluse.

Nouvelles informations concernant l'Open 13 2024/25 Nouveautés : Plus de parties décalées (tolérance uniquement de jouer avant ou ailleurs pour des joueurs d'un même club) - appariement disponible uniquement le lundi précédant le jour de la ronde (ce qui laisse plus de temps pour le bye)- sévérité pour les forfaits (au 1er forfait non prévenu, et au 2eme - après appariements - même en prévenant)

Article 5 : Horaires

Samedi 28 septembre 2024 Accueil et pointage de 13heures à 14 heures

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Ronde 1 samedi 28 septembre | 2024 à 14 Heures 30 |
| Ronde 2 samedi 05 octobre | 2024 à 14 Heures 30 |
| Ronde 3 samedi 09 novembre | 2024 à 14 Heures 30 |
| Ronde 4 samedi 30 novembre | 2024 à 14 Heures 30 |
| Ronde 5 samedi 14 décembre | 2024 à 14 Heures 30 |

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Ronde 6 samedi 11 janvier | 2025 à 14 Heures 30 |
| Ronde 7 samedi 25 janvier | 2025 à 14 Heures 30 |
| Ronde 8 samedi 01 mars | 2025 à 14 Heures 30 |
| Ronde 9 samedi 22 mars | 2025 à 14 Heures 30 |

Article 6 :

Inscription Droits d'inscription : Seniors 30 € Jeunes 15 €

Article 7 : Prix ▪

Total des prix : 75% des inscription. La liste sera affichée au début de la 7 -ème ronde dans la salle de jeu. ▪ Les prix sont attribués par rapport à la place réelle. ▪ Le Elo pris en compte pour le classement final est celui du mois de Mars▪ Le classement Elo estimé compte pour le calcul des prix comme un classement Elo réel. ▪ Les prix sont non cumulables ▪ **Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.**

Article 8 :

Classement et départages Le classement final est établi suivant le nombre de points des parties. Le départage en ordre d'importance : « Buchholz Tronqué » puis le « Cumulatif » puis la « Performance »

Article 9 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 10 : Nullité

Par accord mutuel Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs ne peuvent pas conclure un match nul avant le 20ème coup.

Article 11 : mesure sanitaire

Toute personne participante au tournoi doit suivre les consignes sanitaires en vigueur.

Article 12 : Fin de partie

Les joueurs rangent les pièces et le vainqueur (ou le joueur avec les blancs en cas de match nulle) apport les deux originaux des feuilles de partie à la table pour des scores et note le résultat sur la feuille de la ronde.

Article 13 : Commission d'appel

L'arbitre principal constitue en début du tournoi une commission d'appel composée de l'organisateur/ l'arbitre principal, de 1 joueurs choisis dans le tournoi. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant les directives de l'arbitre, dès la fin de la partie (délai maximum de 30 min.), déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 14 : Comportement des Joueurs

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre. • Eviter toute discussion et toute lecture suspecte. • Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur et pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi. • Les pendules doivent être manipulées calmement. • Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde. • Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

- Tout participant s'engage à respecter la charte du joueur d'échecs.

Article 15 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 16 : Autorisation photos et autres publications (droit à l'image)

Par son inscription à l'Open le joueur(se) adulte ou les parents de joueur(se) mineur(e) donnent autorisation, sauf demande de la part de l'intéressé(e) à l'organisateur, de publier sur le site internet et la page Facebook du CEA ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 17 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'Open d'Aubagne implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

AUBAGNE LE 28 SEPTEMBRE 2024

L'Arbitre Principal : ROMAN SYLVIAN

Organisateur : Cercle d'Échecs AUBAGNAIS

